

OBJET ACQUISITION DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE**

La Ville a mis en place le 1^{er} mai 2006 des titres restaurant au profit des agents communaux.

Plus de 2000 agents concernés, bénéficient chaque mois de 15 titres restaurant d'une valeur faciale de 6 € par titre, soit un carnet de 90 €.

Le marché arrivant à terme au mois de juillet 2015, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin de continuer de distribuer les titres restaurant au personnel.

Le marché est conclu pour une année ferme à compter de la date de notification. Sauf dénonciation expresse du pouvoir adjudicateur, le marché est reconduit tacitement deux fois pour une durée d'un an sans que la durée totale du marché n'excède 3 ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 2 268 000 € TTC par an.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'autoriser le lancement de la procédure ;

2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- Procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- Marché à lot unique ;
- Marché à bon de commandes sans minimum et sans maximum ;
- Durée du marché : le marché est conclu pour une année ferme à compter de la date de notification. Il peut être reconductible 2 fois sur décision tacite du Pouvoir Adjudicateur, sans que la durée totale du marché n'excède 3 ans ;
- L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est de 2 268 000 € TTC par an, soit 6 804 000€TTC sur 3 ans ;

3° de m'autoriser ou mon représentant à signer le m arché et tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

OBJET ACQUISITION DE TITRES RESTAURANT POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 15/2-37 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15^{ème} adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le lancement de la procédure de consultation pour l'acquisition de titres restaurants pour une durée de un (1) an renouvelable trois (3) fois.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- Procédure d'appel d'offres ouvert (articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- Marché à lot unique ;
- Marché à bon de commandes sans minimum et sans maximum ;

Délibération n°15/2-37

- Durée du marché : le marché est conclu pour une année ferme à compter de la date de notification. Il peut être reconductible 2 fois sur décision tacite du Pouvoir Adjudicateur, sans que la durée totale du marché n'excède 3 ans ;
- L'enveloppe budgétaire prévisionnelle de 2 268 000 € TTC par an (imputation budgétaire CDRH 0499 - compte 6474).

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché, les avenants éventuels et tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15237-2-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015



Gilbert ANNETTE